

DOSSIER D'INSCRIPTION

MODALITÉ SPÉCIFIQUE 1 = APPRENTISSAGE TOUS CURSUS

A compléter et à rendre à l'ifas avec les documents demandés

(Arrêtés du 07/04/20, 12/04/21, 10/06/21 et du 09/06/23 relatifs aux conditions d'accès aux formations conduisant au DEAS)

Sélection Rentrée SEPTEMBRE 2025

Coordonnées

Sexe : F M N°SS : ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...

Nom de naissance : Prénom :

Nom marital :

Date de naissance :

Ville de naissance :

Pays de naissance :

Adresse :

Code postal - Ville :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Email :

Informations complémentaires

Dernier diplôme obtenu :

Année d'obtention :

Pièces à joindre obligatoirement ([Article 6 de l'Arrêté du 7 avril 2020](#))

- ✓ La photocopie de la carte d'identité recto-verso ou la photocopie du passport pages 1 à 3 **OU un titre de séjour valide à la date d'entrée en formation soit le 01/09/2025 (Cursus Complet + Partiel + Modulaire)**
- ✓ Pour les ressortissants hors Union européenne, une attestation du niveau de langue française requis B2 (www.jeunest.fr)
- ✓ Un curriculum vitae daté et À JOUR
- ✓ Une lettre de motivation manuscrite décrivant le projet professionnel de l'apprenti(e)
- ✓ Une copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage

[Article 10, II de l'arrêté du 7 avril 2020 modifié par l'arrêté du 12/04/2021 : En l'absence de validité d'un contrat d'apprentissage, les candidats sont soumis à l'épreuve de sélection prévue à l'article 2 \(modalité de sélection\) et admis en formation sur la base des articles 3 et 5 du présent arrêté.](#)

[Attention : La date limite de dépôt des dossiers de sélection étant le 23/06/2025, les candidats devront fournir avant cette date les documents pour se présenter aux épreuves de sélection \(cf. notice explicative « modalité de sélection »\) en l'absence de contrat d'apprentissage.](#)

DOSSIER D'INSCRIPTION

MODALITÉ SPÉCIFIQUE 1 = APPRENTISSAGE TOUS CURSUS

A compléter et à rendre à l'ifas avec les documents demandés

(Arrêtés du 07/04/20, 12/04/21, 10/06/21 et du 09/06/23 relatifs aux conditions d'accès aux formations conduisant au DEAS)

Sélection Rentrée SEPTEMBRE 2025

Coordonnées

Sexe : F M N°SS : ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ...

Nom de naissance : Prénom :

Nom marital :

Date de naissance :

Ville de naissance :

Pays de naissance :

Adresse :

Code postal - Ville :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Email :

Informations complémentaires

Dernier diplôme obtenu :

Année d'obtention :

Pièces à joindre obligatoirement ([Article 6 de l'Arrêté du 7 avril 2020](#))

- ✓ La photocopie de la carte d'identité recto-verso ou la photocopie du passport pages 1 à 3 **OU un titre de séjour valide à la date d'entrée en formation soit le 01/09/2025 (Cursus Complet + Partiel + Modulaire)**
- ✓ Pour les ressortissants hors Union européenne, une attestation du niveau de langue française requis B2 (www.jeunest.fr)
- ✓ Un curriculum vitae daté et À JOUR
- ✓ Une lettre de motivation manuscrite décrivant le projet professionnel de l'apprenti(e)
- ✓ Une copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage

[Article 10, II de l'arrêté du 7 avril 2020 modifié par l'arrêté du 12/04/2021 : En l'absence de validité d'un contrat d'apprentissage, les candidats sont soumis à l'épreuve de sélection prévue à l'article 2 \(modalité de sélection\) et admis en formation sur la base des articles 3 et 5 du présent arrêté.](#)

[Attention : La date limite de dépôt des dossiers de sélection étant le 23/06/2025, les candidats devront fournir avant cette date les documents pour se présenter aux épreuves de sélection \(cf. notice explicative « modalité de sélection »\) en l'absence de contrat d'apprentissage.](#)

Cadre réservé à
l'administration

Date de réception du
dossier :

Dossier inscription
 CNI
 Pass F
 TS+-PE
PI Fin validité =

B2
 CV daté à jour
 Lettre motivation
Manuscrite projet
prof apprentissage
 Justificatif validant
apprentissage

CC
 DEAP2006
 DEAP2021
 DEA 2006
 DEA 2021
 DEAES 2006
 DEAES 2021
 TPAVF
 ASMS
 ARM
 BPRO ASSP
 BPRO SAPAT
 TPRO ASSP
 TPRO SAPAT

Dossier de
sélection

Inscription validée :

Oui

Non

Entretien le :

Motif si NON :

CURSUS COMPLET / CURSUS PARTIEL / CURSUS MODULAIRE

Le candidat titulaire d'un diplôme permettant l'accès à la formation en Coursus Partiel ou Modulaire ne pourra en aucun cas suivre la formation en Coursus Complet.

Pour suivre la formation en **CURSUS PARTIEL**, vous devez avoir obtenu l'un des diplômes ci-dessous :

- DEAP** obtenu le
- DEA** obtenu le
- DEAES** obtenu le
(DEAVS + DEAMP + MCAD)
- TPAVF** obtenu le
- ASMS** obtenu le
- ARM** obtenu le

Pour suivre la formation en **CURSUS MODULAIRE**, vous devez avoir obtenu l'un des BAC PRO ci-dessous :

- BAC PRO ASSP** obtenu le
- BAC PRO SAPAT** obtenu le

Pour les candidats en **terminale BAC PRO ASSP et SAPAT**, l'entrée en formation en Coursus Modulaire est soumise à l'obtention du Baccalauréat, en cas de non-obtention la formation se fera en Coursus Complet.

Si vous n'avez aucun des diplômes ci-dessus, vous suivrez la formation en **CURSUS COMPLET**.

Les dossiers doivent être transmis complets en **une seule fois** : dossier d'inscription et pièces jointes, par mail (attention à la qualité des documents envoyés) ou déposés dans la boîte aux lettres.

Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux critères demandés pour être enregistré ne sera pas étudié.

Pour information : la personne **référente handicap** de l'ifas est Mme BAUMGARTEN, joignable par email à ifas.direction@santestifas.fr

Coût de la formation

CURSUS COMPLET en APPRENTISSAGE	6200 €	Coût pris en charge par le CFA https://www.santestcfa.fr
CURSUS PARTIEL en APPRENTISSAGE DEAP, DEA, DEAES (DEAVS+DEAMP+MCAD), TPAVF, ASMS, ARM	5000 €	
CURSUS MODULAIRE en APPRENTISSAGE BAC PRO ASSP BAC PRO SAPAT	3500 € 4100 €	

100€ de frais d'inscription sont pris en charge par le CFA (coût Régional de référence).

Employeur

Coordonnées de l'employeur et de la personne à contacter :

CFA

Coordonnées CFA si autre que SANT'EST CFA :

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL (RGPD)

Les informations recueillies sur le formulaire de contact sont enregistrées dans un fichier informatisé par **SANT'EST IFAS pour pouvoir répondre à votre demande et vous contacter.**

La collecte des noms, prénoms, emails et téléphone est nécessaire pour vous contacter. Ces données seront traitées par les personnels administratifs de **SANT'EST IFAS.**

Les données sont conservées pendant une période **de 12 mois.**

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données en fonction de la base légale du traitement, mentionner également :

- **Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données**
- **Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données**
- **Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données**

Consultez le site www.cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter **le cas échéant, notre délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits :**

Mail : contact@santestifas.fr

Tél : 03 83 35 00 67

Adresse postale : 4 rue du Monseigneur Thouvenin 54000 NANCY

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des documents remis et des renseignements que j'ai mentionné sur ces documents.

Date :

Signature :